

## **PROCES-VERBAL INFORMATIF DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers, aux municipaux ainsi qu'à Anton Bruni du Murtenbieter et Catherine Weibel de la CCLT

Appel : Présents : 28                      Excusés : 7                      Non excusé : 0

Ordre du jour :                      Appel

- 1) Approbation du PV de la séance du 28 mars 2017
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal N° 04/2017: Comptes
- 5) Préavis municipal N° 05/2017: Assainissement du bruit routier – pose d'un enrobé phono-absorbant sur la RC 601
- 6) Rapport d'activités de la CCLT
- 7) Informations municipales
- 8) Divers et propositions individuelles
- 9) Nominations du bureau et des commissions

### **1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2017**

Le PV avec une légère modification au point 4 (remplacer « commission technique » par « commission des finances ») et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président propose deux modifications de l'ordre du jour :

- Sur demande du président de la commission de gestion : ajout du point 4 ci-dessous
- Sur demande de la Municipalité : ajout du point 7 ci-dessous – le préavis n°6/2017 est distribué aux conseillers.

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2017
2. Approbation du nouvel ordre du jour
3. Informations du Président
4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2016
5. Préavis municipal n° 4 / 2017 : Comptes 2016
6. Préavis municipal n° 5 / 2017 : Assainissement du bruit routier – pose d'un enrobé phono-absorbant sur la RC 601
7. Préavis municipal n° 6 / 2017 : Modification du règlement communal sur la Police des constructions - Tarifs des émoluments
8. Rapport d'activités de la CCLT
9. Informations municipales
10. Divers et propositions individuelles
11. Nominations du bureau et des commissions

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

### **3. Informations du Président**

La commission pour la révision du règlement du conseil communal a commencé à rédiger une version adaptée de notre règlement, basée sur un règlement-type proposé par le Canton. Une prochaine séance aura lieu la semaine prochaine. A voir, en fonction de l'avancement des travaux de la commission et de la procédure à respecter, dans quel délai, ce règlement pourra être soumis aux conseillers pour approbation.

### **4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2016**

P. Thévoz relève que l'élaboration de ce vaste rapport, auquel notre commune n'était pas habituée jusqu'à ce jour, a nécessité beaucoup de temps aux différents intervenants (membres de la commission, Municipalité, boursière et secrétaire municipale). Il souligne notamment quelques points de ce rapport :

1. Préambule, 1.4 Observations-recommandations, 1.6 Remerciements et 1.7 Précision.

Il salue l'initiative et l'important travail effectué par les membres de la commission et pense que ce document servira de base solide et constituera un outil de travail nécessaire et pertinent pour les années à venir.

Il précise néanmoins que les nombreuses observations et recommandations ne pourront pas toutes être satisfaites immédiatement. Ce d'autant plus qu'il a été demandé, lors d'un précédent conseil, de ne pas (r-)ajouter des charges supplémentaires conséquentes de travail à nos autorités. La part des choses doit être faite correctement et consciencieusement par rapport à la dimension de notre commune.

*M. Baehler*, président de la commission de gestion, explique que ce rapport a été rédigé conformément au règlement du conseil communal (art. 90 à 95) et que ce rapport sur les activités et la gestion de la Municipalité aurait déjà dû être demandé depuis longtemps à la Municipalité. Il pourra être utilisé comme modèle pour les années à venir et fera office d'archives des activités de la Commune. La commission de gestion propose :

-> D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour 2016 examiné par la Commission de gestion et complété par des audits avec les différents municipaux. Deux observations sont formulées, soit :

- 1ère observation : La Municipalité est invitée à soumettre au Conseil Communal, pour approbation, un règlement du personnel communal et sa base de rémunération d'ici à la fin de l'année. (Règl. du Conseil communal, art. 17, pt.9).

- 2ème observation : La Municipalité est invitée à se conformer à la RCom, art. 13 – 20 et à présenter un plan d'investissements pour le prochain budget soumis au Conseil communal.

*M. Herrmann* relève que jusqu'à maintenant, très peu de commissions de gestion de villages de moins de 1'000 habitants ont demandé un rapport d'une telle ampleur à leur Municipalité. Elle a ressenti un peu cette démarche comme intrusion dans les affaires de la Commune et estime que la commission a agi ainsi à la limite du cadre de ses attributions. Elle ajoute n'avoir jamais lu de rapport de gestion contenant des injonctions, terme un peu fort. La Municipalité fera toutefois son possible pour répondre aux demandes formulées. Les entretiens manquants mentionnés dans le rapport seront réalisés dans le courant de l'année prochaine.

*P. Heim* est étonné par le degré de détail relevé dans le rapport. Il note que beaucoup de points mentionnés sont des dysfonctionnements ou des critiques et que très peu de points positifs sont mentionnés. Il faut notamment relever l'avantageux travail effectué dans le domaine de la situation financière de la Commune ainsi que d'une façon générale le travail sérieux de la Municipalité.

Le conseil communal adopte le rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2016 avec les deux observations formulées, à l'unanimité.

## **5. Préavis municipal N° 04/2017: Comptes 2016**

*M. Herrmann* explique le préavis. Elle se réjouit de la très bonne santé financière de la Commune pour cette année alors même que la Commune n'a procédé à aucune vente de terrain.

La commission de gestion, par son rapporteur *M. Baehler*, (rapport de gestion page 7), propose d'accepter le préavis tel que présenté.

*R. Tacheron* : s'interroge sur la provenance des revenus d'impôts supplémentaires par rapport au budget : arrivée d'un gros contribuable, récente hausse du taux d'imposition, autre ? *M. Herrmann* : d'une part par l'augmentation du revenu d'impôt s/bénéfices des personnes morales, d'autre part par l'arrivée de nouveaux propriétaires grâce aux nouvelles constructions.

*R. Tacheron* : les remboursements des versements faits pour la péréquation financière viennent-ils chaque année car nous avons budgété 0.- ? *M. Herrmann* : Les résultats de la péréquation nous parviennent toujours avec un décalage et l'on ne sait jamais à l'avance si nous aurons un coût supplémentaire à porter ou un remboursement.

Compte 720.351- Participation à des charges cantonales – Prévoyance sociale cantonale. Les acomptes fixés par l'ASFICO ont été fixés sur base des comptes 2014 alors que le budget (Fr. 466'000) est basé sur les prévisions des rentrées fiscales 2016. Ne va-t-on pas dépasser le montant mentionné dans les comptes ? *M. Herrmann* : c'est difficile à savoir. Les participations aux charges cantonales arrivent en même temps que les calculs de péréquation financière. On avait fait le budget en tenant compte des rentrées des recettes espérées. Le Canton nous impose de mettre ce montant de Fr. 569'279 dans nos comptes 2016.

*R. Tacheron* : y a-t-il un risque pour que finalement le montant à payer soit bien plus haut que Fr. 560'000.- ? *M. Herrmann* : non, je ne pense pas.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'approuver les comptes 2016 tels que présentés
- D'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière

## **6. Préavis municipal N° 05/2017: Assainissement du bruit routier – pose d'un enrobé phono-absorbant sur la RC 601**

A. Kündig explique le préavis à l'aide d'une présentation powerpoint avec schémas et illustrations. La commission des finances, par son rapporteur, R. Tacheron, relève qu'il n'y a aucun doute quant à la nécessité d'effectuer les travaux présentés. Elle trouve également que les mesures complémentaires concernant la sécurité et la modération du trafic sont judicieuses.

La commission remarque que la Municipalité a été prudente lors de l'établissement du budget en consacrant 15% des montants consacrés aux travaux de génie civil et de marquage pour des imprévus ou autres divers. Elle constate toutefois que le poste « Honoraires » est relativement élevé et souhaiterait que pour des travaux futurs, la Municipalité demande plusieurs offres à différentes entreprises (mandataires / bureaux d'ingénieurs) afin de pouvoir négocier ces coûts. Pour éviter toutes mauvaises surprises, la commission prie encore la Municipalité de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'erreur lors du calcul des subventions cantonales et fédérales. Elle propose enfin d'accepter le préavis tel que présenté.

T. Feneyrolles : Quelle est la longévité de la capacité phono-absorbante de ce bitume ? A. Kündig : la réduction de 3 décibels est garantie pour 10 à 15 ans. T. Feneyrolles : Qu'est-ce que ça représente par rapport à un revêtement normal ? P. Thévoz : 10 ans fait référence aux performances phoniques. Selon moi la durée de vie d'un revêtement bitumineux est fixée à près de 20 ans. A. Kündig : Le dernier revêtement date de 1993.

S. Carrard : A-t-on réfléchi aux places de parc du magasin qui sont un problème au niveau de la sécurité ?

A. Kündig : La problématique a été étudiée et des propositions faites à M. Spicher qui ne les a pas acceptées mais a promis de réfléchir à d'autres propositions afin que le cheminement des écoliers se fasse sans danger. S. Carrard : relève que même le véhicule de la Poste se parque sur la route et que la situation est délicate aux heures de pointe. A. Kündig : On aura peut-être une meilleure solution uniquement avec du marquage ou autre.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du bruit routier pour la RC 601, Rte d'Avenches – Rte de Morat ;
- D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 825'000.-
- De financer ce montant de Fr. 825'000.- de la manière suivante :
  - Fr. 405'000.- par les subventions fédérales et cantonales dédiées à l'assainissement
  - Fr. 150'000.- par la trésorerie courante
  - le solde de Fr. 270'000.- par le recours à l'emprunt
- D'amortir l'investissement net de Fr. 420'000 (total des travaux moins subventions) par
  - un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux futurs, compte n° 9282.5 du bilan, d'un montant de Fr. 300'000.-
  - le reste sur une période de 12 ans, à raison de Fr. 10'000.- par année, la première fois au budget 2018
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation.

## **7. Préavis municipal N° 06/2017: Modification du règlement communal sur la Police des constructions - Tarifs des émoluments**

M. Herrmann présente le préavis et explique qu'afin que la Commune puisse procéder rapidement à la facturation de ses prestations dans le cadre des mises à l'enquête, il était nécessaire de traiter les préavis ce soir afin de pouvoir renvoyer le document modifié selon les exigences du Canton pour signature au département concerné rapidement.

J. Laverrière : Les changements demandés impliquent-ils une modification du règlement de police ?

M. Herrmann : non ce n'est pas nécessaire car le règlement ne fait pas mention d'amendes mais uniquement d'une approbation communale pour l'utilisation du domaine public lors de travaux.

Les 2 présidents des commissions qui se sont penchées sur la première variante du règlement ont été informés par P. Thévoz avant la séance. Ils n'ont pas jugé nécessaire de convoquer leurs commissions respectives au vu des changements minimes demandés.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction, ainsi que son tarif, tels que modifiés
- De mandater la Municipalité pour requérir l'approbation du Département cantonal compétent.

## 8. Rapport d'activités de la CCLT

*L. Kohler* présente les activités de la CCLT comme demandé dans le règlement du conseil communal.

Activités réalisées en 2016-2017 :

- Modification des statuts (voir préavis municipal N° 03/2017 : intégration d'un membre supplémentaire) : Allègement des tâches en nommant une secrétaire et un caissier.
- Course aux œufs,
- Grand nettoyage
- Fête villageoise (annulée en 2016 – aura lieu le 16 juin cette année)
- Grand débarras
- Fenêtres de l'Avent,

De plus, M<sup>me</sup> C. Weibel a effectué un rafraîchissement de la table de ping-pong à la plage de Faoug et des photos de la plage de Faoug ont été téléchargées sur le site de la Commune.

En projet : une boîte à livre, d'autres projets sont en cours mais encore à l'étude. La motivation est là, mais il faut du temps et de l'argent et ce n'est pas simple de concilier les activités professionnelles avec les activités de la CCLT.

## 9. Informations municipales

*D. Aebischer* : ASIA - coût effectif par élève est de 3'594.- pour 2016. La participation de Faoug se monte à Fr. 343'000.- pour l'année 2016.

*M. Herrmann* : Depuis lundi 29.5. sur le site [www.projet-horaire.ch](http://www.projet-horaire.ch), les horaires pour 2018 sont en consultation. Il y a une nette amélioration des relations ferroviaires à destination de Berne ou Lausanne. Elle vous invite à aller consulter ces horaires et laisser un commentaire sur le site.

*S. Giannini-Heim* :

La société de jeunesse a un projet pour un local dédié à l'entreposage de leur matériel. Il s'agirait de faire un couvert et un réduit attenant au local de la voirie. Le projet sera soumis au conseil avec un préavis municipal lors de la prochaine séance. Il devra être mis à l'enquête publique.

*R. Hotz* : Quel type de matériel y sera entreposé ? *S. Giannini-Heim* : tout le matériel qui appartient à la société de jeunesse et qui est utilisé lors des fêtes de jeunesse. Le local servira uniquement à l'entreposage (pas d'activités)

Révision du PGA : la 4<sup>e</sup> adaptation du plan directeur cantonal est en traitement au Grand Conseil. Nous pouvons donc aussi nous y atteler. On va démarrer les travaux pour commencer à s'adapter au plan cantonal. Ce plan nécessitera aussi une publication dans la FAO.

*Adrian Kündig* : présente l'étude du bureau Triform pour l'assainissement du bruit en détail.

## 10. Divers et propositions individuelles

*D. Kaeser* : Remercie les municipaux pour le travail effectué, notamment le couvert à vélos et les piquets sur la route Henri Druey.

*C. Vetterli* : Pourquoi ne pas faire de couvert à vélo à l'école également ? *S. Giannini-Heim* : ce n'est pas en projet actuellement.

*S. Zapla* : Fr. 1000.- de location encaissé pour le Stand de tir mais il n'est pas sur le site comme infrastructure communale à disposition (tout comme le carnotzet non plus) ? *M. Herrmann* : ce local est loué uniquement à la société de tir, elle le gère comme elle le souhaite.

*R. Tacheron* : revient sur le rapport de la commission de gestion, bâtiments police et constructions : il y a encore des dossiers en suspend. Y a-t-il encore plus de 2 ans après des constructions qui n'ont pas reçu leur permis d'habiter ? Et s'il y a un accident, qui est tenu pour responsable ? *S. Giannini-Heim* : tout est en traitement maintenant. Nous sommes en train de délivrer les permis d'habiter. Nous travaillons avec le bureau technique et formalisons les démarches. Nous regardons que tout soit conforme au niveau de la sécurité et suivant les dossiers, cela peut prendre un peu plus de temps car nous avons besoin de documents en retour sur des normes de sécurité. *S. Carrard* : Faoug n'est pas une exception, certaines communes ont jusqu'à 5 ans de retard dans l'attribution des permis d'habiter; si il y a des accidents, c'est l'utilisateur qui prend le risque, voir l'architecte s'il y a une erreur dans la construction.

*J. Laverrière* : Qu'en est-il de l'étude complémentaire par rapport à la pression d'eau dans le réseau communal ? L'étude a-t-elle été faite ? Merci de transmettre ma demande aux absents ce soir.

*R. Hotz* : La commune investit passablement d'argent chaque année dans le stand de tir. Ne devrait-elle pas en assurer sa promotion ?

*M. Baehler* : Les Fr. 1000.- sont une location payée par la commune de Greng car ils n'ont pas de stand de tir. La commune de Greng a également participé à l'assainissement des buttes de tir.

*R. Tacheron* : Certains municipaux sont allés à la déchetterie pour interroger les gens afin de savoir d'où ils venaient. Pourrait-on avoir un résultat de cette « enquête » ? *A. Kündig* : Nous n'avons rencontré personne ce jour-là dont la présence à la déchetterie n'était pas autorisée. Je retournerai et referai des contrôles. Par contre, nous avons constaté que les gens jettent facilement des petites pièces dans la benne des déchets encombrants. Nous sommes intervenus auprès des personnes concernées.

*M. Herrmann* : Remercie le personnel communal pour leur travail notamment les dames du bureau qui ont été désappointées par la remarque de la commission de gestion dans son rapport. Ce sont des personnes en lesquelles nous avons toute confiance. Merci aussi à Pierre-Alain qui soigne les routes et les espaces verts ainsi qu'à Daniel Pürro, à Chantal et à Soraya qui est d'une grande efficacité et toujours de bonne humeur ! Merci aux conseillers pour les tâches effectuées qui leur ont été attribuées.

*P. Thévoz*: Remercie la Municipalité pour la bonne collaboration et pour les explications transmises qui sont toujours très claires.

## **11. Nominations du bureau et des commissions**

Président du Conseil :

**Patrick Thévoz** est réélu avec 27 voix à l'unanimité

1<sup>er</sup> Vice-Président :

**Sylvain Carrard** est réélu avec 28 voix à l'unanimité

2<sup>e</sup> Vice-Président

**Pascal Heim** est réélu avec 27 voix à l'unanimité

Scrutateurs : **Deborah Kaeser** et **Thierry Feneyrolles** sont élus à l'unanimité

Scrutateurs suppléants : **Nadège Cornaz** et **Cédric Buri** sont élus à l'unanimité

### **Commission des finances :**

Roland Tacheron (Président)

Josiane Kohler

Rolf Hotz

Yves Mischler

Jérôme Laverrière

Suppléants : Michael Krenger et Thierry Miauton

Sont élus à l'unanimité

### **Commission de gestion :**

Marc Baehler (Président)

Cédric Buri

Hans-Jörg Brechbühl

André Kohler

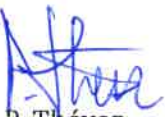
Alexandre Beni

Suppléants : Gilles Krenger et Sven Zapla

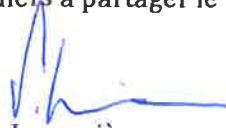
Sont élus à l'unanimité

Le conseil décide en outre de verser les jetons de présence non encaissés pour 50% à la Ribambelle et 50% à la Ludothèque d'Avenches.

Le Président clôt la séance à 22h15 et invite les conseillers à partager le verre de l'amitié.



P. Thévoz  
Président



S. Laverrière  
Secrétaire

Faoug, juin 2017

Approuvé lors du conseil communal du 24 octobre 2017